le lien

Isle sur le Doubs

**Octobre 2019 N° 45**

## Le Mot du Maire

Chers Amis,

Après quelques semaines de vacances, nos enfants ont repris le chemin des écoles. Nous leur souhaitons à tous ainsi qu'à leurs professeurs une très belle année scolaire faite de réussites individuelles et collectives.

Si l'école est une étape essentielle dans la construction de l'enfant, elle ne substitue pas au rôle éducatif des parents, de même que l'accès à des activités de loisirs, à des activités culturelles participe à leur développement et à leur bien-être.

Par ces quelques mots, je voudrais souligner le travail quotidien que font les bénévoles de nos nombreuses associations avec nos enfants. Ces derniers y apprennent le respect mutuel, le respect des équipements mis à leur disposition, la solidarité, l'entraide, la tolérance. Des valeurs essentielles qui peuvent nous paraître évidentes mais qui au regard de l'actualité, ont trop souvent tendance à être bafouées.

L'Isle-sur-le-Doubs est une ville qui se caractérise par la richesse et le dynamisme de ses associations. Mais ici comme ailleurs, recruter de nouveaux bénévoles est parfois difficile. C'est souvent compliqué de conjuguer à la fois une vie de famille et une vie professionnelle. Donner un peu de son temps aux autres, c'est aussi la possibilité de se changer les idées, de sortir un peu de sa routine. N'oublions pas que toutes les belles animations que vous avez appréciées cet été et tout au long de l'année, nous le devons avant tout aux associations et aux bénévoles.

Un grand merci à eux pour leur engagement !

En cette rentrée, je pourrais, comme l'an dernier, évoquer les épisodes de canicule, les restrictions d'eau, une sécheresse qui pour la deuxième année consécutive n'est pas sans conséquence sur l'état de santé de nos forêts et sur l'environnement. Le frêne, le hêtre, le sapin, l'épicéa sont fortement impactés. La progression du moustique tigre aux portes du département, l'apparition du frelon asiatique dans nos contrées doivent nous interpeller sur les conséquences et sur les causes du changement climatique.

Je pourrais revenir en détail sur tous les travaux conduits cette année ou en cours dans le cadre du programme de revitalisation que vous connaissez tous. Je préfère revenir sur le mécontentement exprimé par un certain nombre d'entre vous quant au retard pris concernant le traitement des mauvaises herbes qui jalonnent certaines rues et en particulier le cimetière. Je suis personnellement sensible à cette question et je dois reconnaître que cette année, pour diverses raisons, malgré les dispositions prises et les efforts entrepris d'autre part, nous n'avons pas été très performants sur cette question. Il serait trop facile de prendre comme unique excuse le zéro phyto. D'autres facteurs rentrent en ligne de compte que nous devons identifier afin de proposer des solutions adaptées et efficaces pour répondre au mieux à vos attentes.

*Alain Roth*
*Maire de L'Isle-sur-le-Doubs*

Ville amie des enfants

Ville jumelée avec Wölfersheim

Villes et Villages Fleuris

Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes

Scannez-moi

# Sommaire


p 2 ► Personnel Communal
p 3 ► Conseil Municipal
p 4 ► Recensement Militaire
► Elections Municipales
► Incivilités : rappel
p 5 ► Cartes d'identité et passeports
► Canton de Bavans
► Bientôt l'hiver
► Nouveau : cours d'anglais
p 6 ► Octobre Rose
► Violences faites aux femmes
p 7 à 9 ► Revitalisation du Centre-Bourg
p 10 ► Lutte contre la scolyte de l'épicéa
p 11 ► La rentrée dans nos écoles
► Activités périscolaires
► Journée Uniday
► Concert Unicef
► Partenariat école/entreprise
► 30 bougies pour les droits de l'enfant
► Sensibilisation à notre sante et à celle de la planète
► Salon du Livre
p 12 ► Dans ma rue
► Comité de Jumelage
► C'était hier
► Faites du sport
p 13 ► Bibliothèque Municipale
► Cafés connectés
► Vie associative
► Tour de France
p 14 ► Marché de Noël en Rouge et Blanc
► Repas de Noël des Aînés
► Jardin Kiroule
► Festi-Théâtre
p 15 ► Agenda
p 16 ► Infos pratiques


**Vous déménagez ?**
**Merci de signaler votre changement d'adresse en mairie**

## PERSONNEL COMMUNAL

Ces derniers mois, de nouveaux agents ont été recrutés afin de renforcer nos services :

► Maxime Brisebard, Responsable du Pôle Espaces verts,

► Xavier Chopard, Technicien contractuel chargé du projet de la revitalisation du bourg-centre,

► Estelle Dornier, Adjoint administratif

► Benoît Nouals, Adjoint technique contractuel,

► Justine Grux, ATSEM contractuelle.

## Séance du 24 mai 2019

Ordre du jour
►Approbation du compte-rendu du 12 avril 2019.
►URBANISME – Révision du PLU - présentation du projet d'aménagement et de développement durables – débat.
►TRAVAUX de remplacement de conduites d'eau potable et reprise de branchements rue du Magny, rue Henri Bourlier et avenue de la Gare – attribution du marché.
►FINANCES – modification des droits de place - fêtes foraines et braderie.
►Règlement fêtes foraines – modificatif.
►VIE ASSOCIATIVE - Subvention au tennis club pour l'organisation du vide-grenier.
►Convention avec la société protectrice des animaux de Besançon pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière – autorisation à Monsieur le Maire de la signer.
►PERSONNEL – emplois saisonniers – fixation du nombre d'emplois.
►SERVICE PERISCOLAIRE – autorisation à M. le Maire pour lancer la consultation pour renouveler le recueil d'initiatives associatif (appel à projets) pour la gestion du service périscolaire à compter du 1er janvier 2020.
►Affaires diverses.

## Séance du 28 juin 2019

Ordre du jour
►Approbation du compte-rendu du 3 juin 2019.
►CC2VV – transfert de la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2020.
►Service Départemental Assistance Technique dans le domaine de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques – renouvellement convention.
►TRAVAUX - Pôle sportif – attribution du marché pour la construction d'une pumptrack.
►URBANISME - Plan Local d'Urbanisme de l'Isle-sur-le-Doubs : définition des modalités de mise à disposition du public en vue d'une modification simplifiée n°1 du PLU.
►PERSONNEL – création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet pour l'accueil du secrétariat.
►PERSONNEL – convention avec les chantiers départementaux pour l'emploi d'insertion (CDEI) pour des travaux d'espaces verts.
►FINANCES – décision modificative n° 1 au budget communal.
►FORET – validation du devis des travaux sylvicoles 2019 présenté par l'office national des forêts.
►FORET – adhésion à l'association des communes forestières du Doubs.
►BRADERIE – subvention à l'association des commerçants non sédentaires pour l'organisation de la braderie.
►MARCHE DE NOËL – règlement et tarifs.
►AFFAIRES SCOLAIRES - Frais de scolarité pour les enfants des communes extérieures – autorisation à Monsieur le Maire de signer les conventions avec les communes concernées pour l'année scolaire 2018-2019.
►Admission en non valeur.
►Affaires diverses.

## Séance du 30 août 2019

Ordre du jour
►Approbation du compte-rendu du 28 juin 2019.
►Décisions prises par délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019– information.
►FINANCES - approbation du rapport 2019 de la CLECT – validation du montant des allocations compensatrices dérogatoires.
►FINANCES - relais petite enfance – reversement à la CC2VV du solde de la subvention complémentaire 2018 accordée par la CAF.
►FINANCES – décision modificative n° 2 au budget communal.
►FINANCES - Fonds de solidarité pour le logement et fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté 2019.
►VIE ASSOCIATIVE – subvention au comité des fêtes pour l'organisation de la brocante.
►LOGEMENTS - NEOLIA – gestion patrimoniale - demande d'avis.
►URBANISME – demande de mise à disposition par TDF d'un terrain pour implanter un site radio électrique.
►Affaires diverses

**Retrouvez les comptes-rendus complets sur notre site**
**www.islesurledoubs rubrique /mairie**

## RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE À 16 ANS

**Pour qui ?** garçons et filles
**Quand faire la demande ?**
Dans les 3 mois qui suivent la 16ème année
**Où ?** à la mairie de votre domicile
**Pièces à fournir :** carte d'identité et livret de famille *(en présence du jeune concerné)*

**L'attestation de recensement est à conserver précieusement** (aucun duplicata ne pourra être délivré).
Elle sera nécessaire pour l'inscription à tout examen soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée, …).
Les données issues du recensement faciliteront l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.
*NB : Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître au Bureau du Service National de rattachement tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale et professionnelle.*

**La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)** est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans. C'est l'occasion d'avoir un contact direct avec la communauté militaire et d'y découvrir de multiples métiers et spécialités, civiles et militaires.
En fin de journée, un **Certificat de participation** est remis. (obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.)

## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

**► dimanches 15 & 22 Mars 2020**

Pour pouvoir voter, il faut obligatoirement être inscrit sur les listes électorales.
*(L. 9 du code électoral).*

**Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être déposées toute l'année auprès de la mairie.**

Inscrivez-vous en vous rendant en mairie avec
- votre pièce d'identité
- un justificatif de domicile *(moins de 3 mois / facture d'électricité, gaz ou téléphone fixe).*

**Un document Cerfa sera à compléter pour valider votre demande.**

**► La carte d'électeur et la carte d'identité sont à présenter obligatoirement au bureau de vote.**

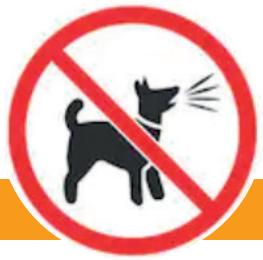

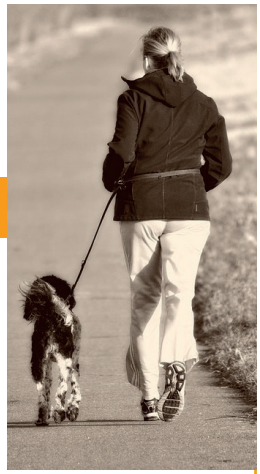

## INCIVILITÉS : RAPPEL

### EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL 2019-06,

Article 1 : Il est expressément **défendu de laisser les chiens divaguer seuls** et sans maître ou gardien sur les places, squares, jardins et les voies publiques de la Ville.

Article 2 : Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique ou les lieux publics que **tenus en laisse**. Celle-ci devra être assez courte pour éviter tout risque d'accident.

Article 3 : Les animaux, même tenus en laisse, ne peuvent pas accéder dans les lieux tels que : les aires de jeu pour enfants, et les cours.
*Cette interdiction ne s'applique pas aux chiens accompagnant les non-voyants.* (...)

Article 6 : les déjections canines devront obligatoirement être ramassées par le propriétaire du chien, sur les trottoirs, bandes piétonnes, jardins et espaces verts publics ou autre partie de la voie publique par tout moyen approprié. Plusieurs distributeurs de sacs prévus à cet effet sont implantés dans la commune.

***Les aboiements de chien sont juridiquement considérés comme des «nuisances domestiques» au même titre que les bruits causés par des personnes ou des choses.***

**Les aboiements en journée**
Les règles relatives à ces bruits sont régies par l'article R 1334-31 du Code de la Santé publique qui stipule que :
Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. (...)

**Lorsque les aboiements ont lieu la nuit**, et plus précisément **entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.** Une infraction est alors possible sans que ce bruit ne soit forcément répétitif, intensif ou qu'il ne dure dans le temps car parallèlement au Code de la santé publique, l'article R. 623-2 du Code Pénal sanctionne « les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ».

## Comment procéder ?

Connectez-vous au site de l'**A.N.T.S.**
(Agence Nationale des Titres Sécurisés)

**https://ants.gouv.fr/**
*attention aux sites frauduleux !*

►Imprimez votre pré-demande

►Apportez à la Mairie de l'Isle-sur-le-Doubs **(sans rdv) :**

- la pré-demande sans signature
- un justificatif de domicile de moins de 1 an
- 2 photos d'identité récentes (- de 6 mois, sans cheveux dans les yeux, sans lunettes de préférence)
- votre ancienne Carte d'Identité/passeport

*(l'achat des timbres fiscaux dématérialisés se fait en ligne au moment de la pré-demande)*

►**Après validation** de l'ensemble des pièces par nos services, **un RDV sera fixé** pour la prise d'empreintes (obligatoire à partir de 12 ans) et transmission de votre dossier.

## BIENTÔT L'HIVER !

*Pensez à l'entretien de votre chaudière*

**Quelles sont les chaudières concernées ?**
Toute chaudière dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kW doit faire l'objet d'un entretien tous les ans. (fioul, gaz, bois, charbon, multicombustibles.)

Vous habitez une maison ou un appartement doté d'une chaudière individuelle ?
L'entretien s'effectue à votre initiative et sous votre responsabilité (sauf disposition contraire prévue dans le bail, si vous êtes locataire.)
Vous êtes chauffé par une chaudière collective ?
L'entretien est effectué à l'initiative du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires de l'immeuble.

**PRUDENCE : MONOXYDE DE CARBONE**
Un danger invisible.
Le monoxyde de carbone ou CO est incolore, inodore et mortel à forte concentration. Il se dégage en quantité dangereuse quand des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude à combustion sont mal entretenus et/ou fonctionnent dans une pièce mal ventilée c'est-à-dire à l'atmosphère appauvrie en oxygène. **www.ademe.fr**

## DEMANDES DE CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

*La Mairie de l'Isle-sur-le-Doubs est équipée d'un dispositif de recueil de données biométriques*

## Qu'est-ce qu'un passeport biométrique ?

Un passeport biométrique est un passeport doté d'une puce électronique qui contient des informations biométriques pouvant être utilisées pour authentifier l'identité du détenteur du passeport. Il utilise une technologie de carte à puce sans contact, une puce de microprocesseur et une antenne intégrées dans la couverture avant ou arrière, ou page centrale du passeport.

Il contient la photographie d'identité numérisée, l'état civil et les empreintes digitales.

**ATTENTION** : Les délais pour obtenir un RDV peuvent aller jusqu'à 1 mois d'attente.
Après le RDV il faudra patienter environ 3 semaines selon les périodes pour recevoir votre carte d'identité ou votre passeport...

**Pensez à anticiper vos demandes !**
**Voyages, examens....**
**n'attendez pas le dernier moment !**

## CANTON DE BAVANS

**Certains d'entre nous auraient tendance à l'oublier mais depuis 2015, L'Isle-sur-le-Doubs est rattachée au Canton de Bavans.**
**Le canton de Bavans est formé des communes des anciens cantons de L'Isle-sur-le-Doubs, Montbéliard-Ouest, Clerval, Pont-de-Roide et Baume-les-Dames.**

## NOUVEAU ! COURS D'ANGLAIS

Vous aimez voyager et votre anglais est laborieux ? Alors, n'hésitez pas !

Sous le couvert de l'association « Rêv' Evasion » et la commune de l'Isle-sur-le-Doubs, Mme Louvet, professeur d'anglais à la retraite depuis peu, vous propose des cours gratuits du niveau débutant au plus avancé à partir du mois d'octobre (réservé aux adultes).

**Une réunion d'information et d'inscription aura lieu mercredi 9 octobre** à 20h (salle 2 - maison des associations rue de la Velle). Les horaires et jours de cours seront définis à ce moment-là selon les disponibilités de chacun.

Renseignements : martine.louvet25@gmail.com

# Une ville qui s'engage

## OCTOBRE ROSE

**dimanche 6 octobre** **Marche "La L'Isloise"**

**Course pour la sensibilisation à la prévention du cancer du sein**

Espace Sportif des Isles - Marche de 5 ou 10 km

Frais d'inscription 3 € minimum

## OncoDoubs

**Du bien-être pendant la chimiothérapie**

Association, créée en 2009 par le Professeur Xavier PIVOT directeur médical de l'Institut Régional Fédératif du Cancer et reconnue d'utilité générale en avril 2013, OncoDoubs a pour objectifs de permettre aux patients de bénéficier gratuitement de soins socio-esthétiques pendant leurs traitements de chimiothérapie.

Ces soins vont au-delà d'apprendre à ajuster sa prothèse capillaire ou protéger sa peau et ses ongles contre les effets secondaires de la chimiothérapie.
OncoDoubs est une main tendue qui, au bon moment caresse, écoute, rassure, apaise et engendre la confiance.

OncoDoubs propose aussi de l'exercice physique adapté dont les effets améliorent la condition physique, limite la fatigue, facilitent le sommeil tout en réduisant l'anxiété et les risques de récidives.

A l'heure actuelle près de 400 personnes adhèrent à l'association OncoDoubs qui intervient au CHRU de Besançon, aux CHI de Lons le Saunier, de Dôle et de Pontarlier, à la polyclinique de Franche-Comté, à la maison des familles de Besançon et à Orchamps-Vennes avec l'ouverture d'un centre d'activité physique adaptée dans une salle mise à disposition par la municipalité. Le tout avec un budget entièrement géré par une équipe de bénévoles.

**"Un bien-être pendant la chimiothérapie"**
**Les traitements soulagent le corps pendant qu'OncoDoubs soulage la tête.**

Tél : 06.82.49.92.40 ou 06.89.91.38.54

### INFOS ET CHIFFRES CLES

**54 000** nouveaux cas dépistés en France chaque année

**50%** des cancers du sein sont diagnostiqués **entre 50 et 69 ans**

S'il est dépisté à un stade précoce ce cancer peut être guéri dans **9 cas sur 10**

**QUAND LE CANCER ET LES TRAITEMENTS BOULEVERSENT LA VIE**

**►Amélioration de la qualité de vie des patients pendant les traitements**

**►Promotion de la recherche clinique et l'innovation**

**►Aide au financement des projets de formations des professionnels médicaux franc-comtois.**

## VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Permanences mensuelles à la Maison des Associations rue de la Velle

► "Solidarité Femmes" RDV au 03 84 28 99 09

► IDEFF *Info Droits Egalité Femmes Familles* RDV au 03 81 25 66 69

3 9 19
3919
ARRÊTONS LES VIOLENCES

REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

# Point sur le programme

## ▶Futurs Ateliers Municipaux

L'opportunité de la mise en vente du garage Laville, 8 quai du Canal, a permis à la commune de se porter acquéreur. Depuis le 26 juin dernier, la commune est propriétaire des lieux. Les travaux d'aménagement des locaux sociaux pourront débuter cet automne, et le déménagement des ateliers peut être envisagé pour le début de l'année 2020.

## ▶Halle aux grains

Après avoir assumé les fonctions de halle aux grains et accueilli les pompiers et les ateliers municipaux, cet édifice, dont le caractère patrimonial est avéré, s'apprête à accueillir un espace de rencontres et d'échanges culturels ambitieux.

Sa capacité d'accueil sera de 250 personnes pour les repas et 350 personnes pour toute autre manifestation.

Son ouverture est envisagée pour 2022.
Un concours pour la maîtrise d'oeuvre a été lancé et a permis de retenir 3 candidats qui ont remis leurs propositions dans les délais. Celles-ci sont en cours d'analyse par notre assistant à maîtrise d'ouvrage, T1P, et le choix du maître d'oeuvre sera fait en octobre.

## ▶Espace Commercial du Magny

Les deux commerces installés dans cet espace contribuent à l'animation du quartier et offrent à la population des services et des produits de qualité.

## ▶Secteur Magny-Bourlier

L'enfouissement des réseaux secs se poursuit. Il est réalisé par l'entreprise EIFFAGE sous le contrôle du SYDED.
La mise en conformité des réseaux humides a débuté. Des restrictions de circulation et des déviations sont mises en place pour permettre une réalisation de chantier dans les meilleures conditions.
Ces deux interventions constituent un préalable indispensable à l'aménagement qui sera entrepris dès 2020.

## ▶Relais du Petit Doubs

L'ex-Maison Climent sera transformée en halte pour les cyclistes qui fréquentent la véloroute. Ils pourront y faire une pause, pique-niquer, utiliser des sanitaires ou encore assurer l'entretien de leur bicyclette, ou recharger leur portable ou leur vélo électrique.
Les habitants du quartier pourront aussi se retrouver sur cet espace, et accéder au Petit Doubs.

La consultation des entreprises est en cours. Le chantier devrait pouvoir débuter tout début 2020.

## ▶Signalétique et modes doux

Avec l'assistance de notre prestataire, DSRR M. Defrain, la réflexion a été engagée sur la refonte complète de la signalétique.
L'objectif de la démarche est de se mettre en conformité avec les nouvelles lois en la matière, et d'offrir une signalétique efficace et pertinente.

## ▶Passerelle sur le Canal du Rhône au Rhin

Le projet se précise et les travaux pourront débuter en 2020.

## ▶Parvis de Lattre de Tassigny

Des travaux de finition ont été réalisés, des jardinières équipées de bancs installées.

REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

# Inauguration du Pôle Sportif Paul-Elie Dubois

►Le Pôle Sportif sera inauguré le 5 octobre en présence de Fabien Canal, champion du monde de VTT en relais par équipe en 2011 ainsi que Sylvie Misner et Michael Loria, anciens membres de l'Equipe de France d'Athlétisme.

Le champion du monde de la spécialité, Charly GAILLARD, est venu tester la pumptrack.

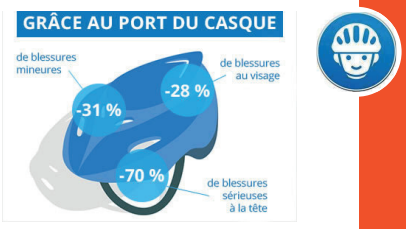


Pendant sa 1ère semaine de fonctionnement, les utilisateurs de la pumptrack ont fait l'objet d'une enquête : 31% des utilisateurs ne portent pas de casque - 70% de la tranche des 12/16 ans.

## La Pumptrack

►Il a été fait le choix de proposer 3 niveaux pour que chacun y trouve sa place, et de réaliser l'intégralité en enrobés pour plus de confort, moins d'entretien et permettre son utilisation par tous temps.

Depuis sa mise en service fin août, le site de la pumptrack remporte un franc succès, auprès des jeunes l'Islois mais aussi des villages alentours.
Elle est également très appréciée par les clubs (BMX...) qui viennent parfois d'un peu plus loin pour profiter des pistes qui ont été mises en place.

## Qu'est-ce qu'une PUMPTRACK ?

Historiquement, une piste de pumptrack est destinée aux BMX et aux VTT.
La piste est une succession de bosses et de virages relevés.
Aucun besoin de pédaler sur une pumptrack, car on utilise les reliefs de la piste pour pomper grâce à l'action des bras et des jambes (flexion/extension).

Il existe plusieurs types de pumptracks : en terre, en enrobé comme celui réalisé à l'Isle-sur-le-Doubs, bois ou modulaire préfabriqué. À l'instar d'un skatepark, les pumptracks en enrobé permettent l'accès à la piste à de nombreux sports de glisse, tels que le skateboard, les longboards, les rollers ou encore la trottinette.
De plus en plus populaire en Europe, la grande majorité des pumptracks en France sont en accès libre et accessibles à tous les âges et à tous niveaux.

**«Track» signifie la piste**
**«pump» = mouvements de «flexion-poussée» (pompage)**
**► action combinée des bras et des jambes sur le vélo pour augmenter sa vitesse sans faire l'usage des pédales.**

## Nouveau City Stade

▶Le City Stade, ou Espace Multisports situé vers l'école Bourlier était vétuste. Il a donc été déposé et reconstruit derrière le gymnase intercommunal.
Plus grand (15 x 30 m), et esthétiquement mieux intégré il s'intègre au Pôle Sportif.

Il permet la pratique de tous les sports de ballon et du badminton.

## Le Club House

▶L'aménagement d'un club house dans le gymnase communal, va permettre aux utilisateurs des moments d'échanges et de convivialité, nécessaires au bon fonctionnement de toute association.

## Piste d'Athlétisme

▶Réfection de la piste d'athlétisme :
Mise en place d'un revêtement synthétique souple et adapté.

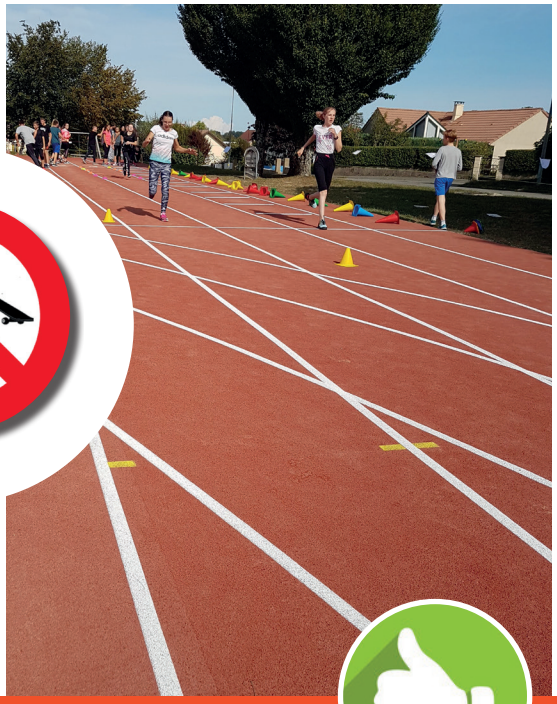

## Les aménagements à venir

▶Réalisation d'un cheminement piétonnier, avec un espace de convivialité (bancs et tables).

▶Mise en place d'un point d'eau potable et de toilettes publiques.

## Blog

**N'hésitez pas à consulter le blog dédié au programme de revitalisation du bourg-centre :**

**https://isd-revitalisation.blogspot.com/**

**Retrouvez également des panneaux explicatifs sur la revitalisation dans le hall de la mairie.**

## Rappel

**► Ces équipements communaux sont en accès libre, cela ne veut pas dire que l'on est libre de tout faire !**

**► Pour le confort de tous les utilisateurs, merci de respecter cet espace public.**

**► Pour l'accès aux équipements, des cheminements piétonniers prévus à cet effet !**

**► Accès libre mais les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents !**

**► Utilisation nocturne interdite** *(pas d'éclairage public)*

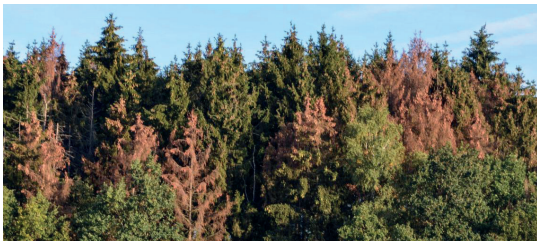

Le préfet a signé le 26 juillet 2019 l'arrêté n°BFC-2019-07-26-003 relatif à la lutte contre la scolyte de l'épicéa dans les peuplements atteints. *Arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région le 6 août 2019.*

## Développement

- **Les scolytes adultes pénètrent sous l'écorce de l'arbre pour se nourrir du bois le plus tendre et s'accoupler.**
- **Les femelles pondent une centaine d'œufs chacune dans une galerie.**
- **Les larves créent de nouvelles galeries, perpendiculaires à la galerie de ponte, et se nourrissent de cambium, interrompant ainsi la circulation de la sève ascendante. Les branches atteintes sèches et meurent rapidement.**
- **Devenues adultes, elles sortent à l'air libre par un petit orifice circulaire creusé dans l'écorce ou simplement après décollement de l'écorce.**
- **Le cycle peut alors recommencer sur le même arbre ou sur un arbre voisin. (Ils peuvent parcourir jusqu'à environ 1 km !)**

**Ce cycle qui démarre dès que les températures saisonnières sont favorables (18/20°C) peut durer environ 6 semaines (4 seulement pendant les fortes chaleurs estivales). Il peut donc y avoir 3 à 5 cycles annuels.**

- **En hiver, l'hibernation des adultes comme des larves a lieu dans le bois sous l'écorce.**
- **Les larves se nymphosent au printemps.**

**pour info**

*La vente de l'affouage «bord de route» le 27 juin a permis l'attribution de 98,5 lots de 4 stères. L'ensemble des 394 stères a été vendu.*



**LUTTE CONTRE LA SCOLYTE DE L'ÉPICÉA**

## Définition du scolyte

► Petits coléoptères (2 à 7 mm de long) se nourrissant du bois jeune situé sous l'écorce de diverses espèces d'arbres.

► Plusieurs espèces différentes de petits insectes noirs ou bruns sont appelées «scolyte» : le stnénographe du pin, le bostryche typographe, le chalcographe...

► En association avec des champignons microscopiques, les scolytes participent à la décomposition des bois morts.
Ils peuvent s'attaquer aussi à diverses espèces d'arbres vivants cultivés ou non et causer alors des dommages très importants notamment dans des forêts d'épicéas ou dans les vergers.

## Facteurs d'apparition du scolyte

► La succession d'étés chauds et secs et d'hivers relativement doux.

► Certains bois sur pied ou coupés infectés et restés sur place peuvent affecter les arbres sains alentours.

***À savoir :*** *les arbres affaiblis ou blessés émettent des phytohormones qui attirent les scolytes. Il en est de même pour les odeurs de bois venant d'être coupé ainsi que pour celles de bois mort.*

## Obligations des propriétaires et exploitants forestiers

*extrait de l'arrêté préfectoral n°2019-BFC-2019-07-26-003*

### Mesures curatives

Faire procéder dans les meilleurs délais à la **reconnaissance**, à l'**abattage** et à la prise en charge de leurs **épicéas sur pied abritant des scolytes vivants** (évacuation à plus de 5 km de tout massif forestier ou écorçage) en vue d'enrayer leur propagation de proche en proche. A défaut faire évacuer de la forêt les bois scolytés secs à des fins de prévention du risque sécuritaire d'atteinte aux personnes.

### Mesures préventives

Faire **évacuer, après abattage**, à plus de 5km de tout massif forestier **ou écorcer ou stocker sous aspersions les épicéas sains** dans toutes les coupes en cours : **dans les 6 semaines qui suivent leur abattage** durant la période d'exploitation à risque d'avril à octobre / avant fin avril pour les exploitations de novembre à mars.

Les exploitants forestiers, en ce qui concerne les épicéas sur pied ou abattus dont ils se sont rendus propriétaires, prendront également, en accord avec les propriétaires des parcelles, toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des mesures obligatoires prévues à l'article 2 du présent arrêté.

## LA RENTRÉE DANS NOS ECOLES

Le collège P-E. Dubois a accueilli 376 élèves.
299 enfants ont repris lundi 2 septembre le chemin de nos écoles.
Suite à la baisse des effectifs, les deux écoles maternelles de notre ville ont fusionné. Laurence Prabel est Directrice de l'école maternelle Valérie Perdrizet qui comprend cette année deux sites : le site Briand et le site des Prés Verts.

Durant l'été, des travaux ont été réalisés dans les quatre bâtiments scolaires. La rénovation du préau de l'école Bourlier ne passe pas inaperçue !

## ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

FRANCAS Centre de Loisirs
*07 86 11 71 44*
*francas.mairieisd@gmail.com*
► Accueil des enfants
de 7h15 à 8h30 et de 16h20 à 18h30.
► Restauration au collège

Activités Extrascolaires
Durant l'été, les centres de loisirs de la CC2VV, Arcey, Pays de Clerval, L'Isle-sur-le-Doubs et Rougemont ont proposé des activités variées aux jeunes de 3 à 17 ans. Les petites vacances connaîtront une nouvelle organisation.

## uniday JOURNÉE DÉDIÉE À LA SOLIDARITÉ POUR LA CAUSE DES ENFANTS

Chaque année le dernier mercredi de mai, célébration partout en France de l'engagement des enfants et des jeunes en faveur des droits de l'enfant.
Cette année, les clubs de judo et d'athlétisme ont choisi un certain nombre d'activités physiques qui ont permis de sensibiliser les jeunes au droit à l'éducation pour tous en changeant leur regard sur le handicap.

## CONCERT

Très contents et fiers de s'être investis l'an dernier au profit de l'UNICEF, les élèves de l'école Bourlier ont renouvelé leur action le mardi 2 juillet lors d'un **CONCERT À L'ÉGLISE AUX CÔTÉS DES CHORISTES DES MURMURES DU DOUBS**.

Ils ont réjoui le cœur de toutes les personnes présentes.
Mireille Silvant, présidente départementale de l'UNICEF a souligné leur engagement et leur enthousiasme et les a remerciés ainsi que leurs enseignants et leurs parents pour leur implication
Le montant de la recette s'est élevé à 958 €. Une partie de cette somme permettra à 200 enfants de bénéficier d'activités ludiques et éducatives avec l'achat de jeux, tampons, puzzles, poupées.
Bravo !

## « PARTENARIAT » ÉCOLE-ENTREPRISE

**Les élèves de la classe ULIS** (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) encadrés par leur enseignante et trois animatrices ont renouvelé leur projet pédagogique : **créer un repas équilibré et découvrir le bienfait de manger des fruits et des légumes**. Ils ont eu la chance de travailler aux côtés d'un restaurateur de la ville et découvrir ainsi son métier et comment préserver sa santé.
Les élèves de l'école Bourlier et leurs enseignants se sont retrouvés sous le préau de l'école Bourlier le dernier jour de l'année et ont beaucoup apprécié les mets servis par nos restaurateurs en herbe.

## 30 BOUGIES POUR LES DROITS DE L'ENFANT !

Adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant a pour objectif de protéger les droits de tous les enfants dans le monde. Il s'agit du seul texte consacrant l'ensemble des droits des enfants, qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels. Premier traité international à reconnaître les enfants comme sujets de droit et personnes dotées de libertés, elle célèbre cette année son trentième anniversaire.

## SENSIBILISATION À NOTRE SANTÉ ET À CELLE DE LA PLANÈTE

Les élèves de l'école élémentaire Clavel, encadrés par leurs enseignants et quelques parents, ont participé au Parcours du Coeur. Ils ont ainsi été informés sur le besoin de pratiquer une activité physique et la nécessité de se nourrir sainement. Vêtus de chasubles et de gants fournis par un commerçant de la ville, nos écoliers ont aussi entrepris la chasse aux déchets. Ils ont été étonnés de leurs trouvailles et ont pris ainsi connaissance de l'obligation de protéger l'environnement.

## SALON DU LIVRE

Organisé par des collégiens avec le soutien de leurs enseignants, avec le concours de la CC2VV et de la commune de l'Isle-sur-le-Doubs, le salon du livre a encore cette année connu du succès. 23 auteurs des plumes comtoises ont participé à cette rencontre.

**Félicitations pour ces belles initiatives !**

# Une ville qui vit et qui bouge !

## DANS MA RUE

## Un peu d'histoire

*Située dans le prolongement de la rue de la Cité immobilière, la rue Albert Camus donne sur les rues Louis Pergaud et Victor Hugo ainsi que sur l'impasse des jardins.*

## Qui était Albert Camus ?

Albert Camus, né le 7 novembre 1913 à Mondovi en Algérie, et mort accidentellement le 4 janvier 1960 à Villeblevin, dans l'Yonne, est un écrivain, philosophe, romancier, dramaturge, journaliste, essayiste et nouvelliste français. Il est aussi journaliste militant engagé dans la Résistance française et, proche des courants libertaires dans les combats moraux de l'après-guerre.

Son œuvre comprend des pièces de théâtre, des romans, des nouvelles, des films, des poèmes et des essais dans lesquels il développe un humanisme fondé sur la prise de conscience de l'absurde de la condition humaine mais aussi sur la révolte comme réponse à l'absurde, révolte qui conduit à l'action et donne un sens au monde et à l'existence, et « alors naît la joie étrange qui aide à vivre et mourir ». Il reçoit le prix Nobel de littérature en 1957.

Dans le journal *Combat*, ses prises de position sont audacieuses, aussi bien sur la question de l'indépendance de l'Algérie que sur ses rapports avec le Parti communiste français, qu'il quitte après un court passage de deux ans.

***«L'automne est un deuxième printemps où chaque feuille est une fleur»***
***Albert Camus***

Il ne se dérobe devant aucun combat, protestant successivement contre les inégalités qui frappent les musulmans d'Afrique du Nord, puis contre la caricature du pied-noir exploiteur, ou prenant la défense des Espagnols exilés antifascistes, des victimes du stalinisme et des objecteurs de conscience.

En marge des courants philosophiques, Camus est d'abord témoin de son temps, refusant toute compromission. Il n'a cessé de lutter contre toutes les idéologies et les abstractions qui détournent de l'humain. Il est ainsi amené à s'opposer à l'existentialisme et au marxisme, sa critique du totalitarisme soviétique lui vaut les anathèmes de communistes et sa rupture avec Jean-Paul Sartre.

## COMITÉ DE JUMELAGE

Invitée par nos hôtes allemands, une délégation l'Isloise de 21 personnes s'est rendue à Wölfersheim du 6 au 8 septembre dernier.
Elle était constituée de membres des Murmures du Doubs, de la Pétanque L'Isloise et du Comité de Jumelage.
L'accueil fut chaleureux, comme à l'habitude, et nous nous sommes distingués puisque la doublette l'Isloise a remporté brillamment le concours international de pétanque, les Murmures du Doubs ont exercé leur talent et leur prestation vocale fut fort appréciée, et enfin le Comité de Jumelage a fait la promotion des produits francs-comtois (vins et fromages) qui connaissent toujours un vif succès.
Une délégation allemande sera présente sur notre prochain Marché de Noël.

## FAITES DU SPORT

Le 14 septembre dernier, la manifestation «Faites du Sport» a remporter un franc succès auprès des jeunes !

## C'ÉTAIT HIER !

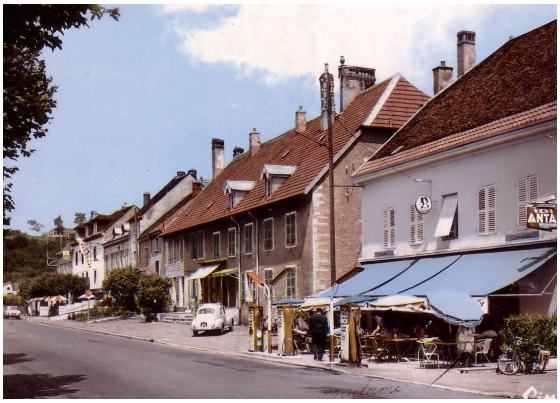

*La Rue De Lattre de Tassigny*

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

**HORAIRES**
Mercredi ► 13h / 18h
Jeudi ► 16h / 18h
Vendredi ►9h / 12h - 16h / 18h
Samedi ►9h / 12h - 13h / 16h

Vous avez plus de 70 ans, vous aimez lire mais avez des difficultés à vous déplacer ? Des livres, CD ou DVD peuvent vous être apportés à domicile.

**Infos : 03.81.92.78.32**
*bibliotheque.mairieisd@orange.fr*

***NOUVEAU !***
***Retrouvez votre journal régional «L'Est Républicain» à la bibliothèque***

# Nouvel aménagement

Depuis la rentrée, la Bibliothèque Municipale vous accueille dans un environnement plus aéré, avec une nouvelle disposition des meubles.

L'espace est plus convivial et permet de profiter d'un moment pour lire, découvrir les magazines, lire les journaux...

N'hésitez pas ! Passez voir Evelyne pour vous abonner !

**Abonnement annuel pour les L'Islois : 8 €**

**Media Doo**
Avec votre adhésion à la bibliothèque de l'Isle-sur-le-Doubs, vous pouvez bénéficier d'un accès gratuit à des sites Internet : deux sites d'auto-formation et un site de visionnage de films en streaming avec une partie réservée aux enfants.

## CAFÉ CONNECTÉS

*Le groupe au complet à la bibliothèque*

*Aujourd'hui la société est ancrée dans une réalité numérique à laquelle il est difficile de se soustraire au quotidien. Afin de lutter contre la fracture numérique et l'isolement des personnes âgées, le CCAS organise depuis la rentrée, en lien avec l'UDCCAS du Doubs, des actions collectives ludiques et conviviales appelées « Les C@fés connectés ».*

► **sensibilisation** : présentation ludique et conviviale de la tablette.

► **ateliers d'initiation conviviaux** : avec un formateur professionnel pour apprendre à maitriser la tablette. Une fois par semaine durant trois mois (10 ateliers).

► **Les C@fés connectés** : séances hebdomadaires puis mensuelles pour se retrouver pour de nouvelles rencontres afin de continuer à utiliser la tablette et mieux se l'approprier.

action financée en partie par le Département du Doubs et la Poste.

## VIE ASSOCIATIVE

La Ville de l'Isle-sur-le-Doubs est riche d'un grand nombre d'associations, aussi bien sportives, culturelles ou civiques.

**Un numéro spécial du «Lien» leur sera consacré avant l'été** afin de faire une présentation complète de leurs actions et démarches et de mettre en valeur les animations qu'elles proposent.

En attendant, n'hésitez pas à consulter la rubrique «vie associative» du site internet www.islesurledoubs.fr pour retrouver toutes leurs coordonnées.

► L'agenda de la page 15 rassemble toutes les dates de manifestations qui ont été transmises.

## PASSAGE DU TOUR DE FRANCE LE 12/07

Le 12 juillet dernier, les l'Islois se sont rassemblés pour le passage de la 7ème étape du Tour de France.

## MARCHÉ DE NOËL EN ROUGE ET BLANC

Les 29-30 novembre et 1er décembre aura lieu notre traditionnel Marché de Noël. De nombreuses animations se dérouleront tout au long de ce week-end avec la présence d'artisans.

Si vous êtes artisan et que vous souhaitez exposer sur le Marché de Noël, les inscriptions sont possibles jusqu'à fin octobre.

De plus cette année, la municipalité met un chalet à disposition d'un artisan qui participe au Marché pour la 1ère fois. *(informations et conditions d'attribution : s'adresser en mairie).*

## REPAS DE NOËL DES AINÉS

Le prochain repas des aînés de 70 ans et plus organisé par le CCAS et la municipalité aura lieu le **mercredi 11 décembre** à partir de midi à la salle des fêtes.
Un service de bus est également assuré pour les personnes qui ne peuvent se déplacer.
Si vous êtes nouveau à l'Isle-sur-le-Doubs vous pouvez vous inscrire en mairie.

## Le Jardin Kiroule

**Le Jardin Kiroule est un espace ludique où sont accueillis les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte, pour permettre aux enfants de faire l'apprentissage en douceur de la vie en collectivité.**

Deux professionnelles de la petite enfance vous accueillent dans un espace parfaitement adapté où les adultes peuvent prendre du temps avec leur enfant ou partager leur expérience avec d'autres parents.

Lieu d'accueil enfants/parents (LAEP) agréé par la CAF du Doubs, le Jardin Kiroule vous accueille de 9h à 11h15 au 20, rue Bourlier dans la salle au-dessus de la bibliothèque (accès par l'arrière du bâtiment).
*Calendrier page 15.*

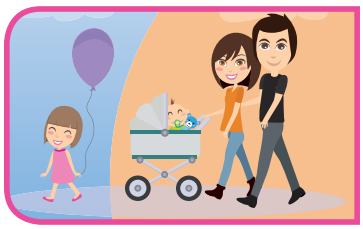

## FESTI-THÉÂTRE

**SOLIDD vous invite à réserver vos soirées pour le Festi-Théâtre 2020 !**

Que les amateurs de théâtre prennent note des dates de la saison 2020 : 25 janvier, 8, 22 et 29 février.

Le programme n'est pas encore complètement bouclé mais on peut annoncer :

► les arts scènes de Valdahon que le public l'islois apprécie particulièrement,

► les gaillardins de Valdoie,

► les allenjoyeux drilles de Allenjoie.

Les pièces retenues sont des comédies qui nous promèneront d'une auberge à une maison de retraite en passant par un chalet de montagne avec des personnages pleins de loufoquerie.

*en 2019, financement d'une grande partie de la construction d'un centre petite enfance au Mali*

**SOLIDD est une association (loi 1901) de solidarité internationale créée en 2003 et reconnue d'utilité générale. Elle a pour objet la coopération avec les pays en voies développement et l'éducation à la citoyenneté.**
**(Favoriser l'accès à la scolarité et à la santé, Améliorer la formation et les moyens d'enseignement, Aider à l'économie rurale de proximité...).**
**Actions réalisées au sud-est du Mali, dans le village de Congola**

**Tél : 06 80 43 60 50**

# Agenda de octobre à avril

## OCTOBRE

**Dimanche 6 octobre**
▶Marche la L'Isloise *infos page 6*

**Samedi 5 et dimanche 6 octobre**
▶Salon des Dons cachés - salle des fêtes
Comité des Fêtes

**Mardi 8 octobre**
▶Jardin Kiroule *infos page 14*

**Mercredi 9 octobre à 20h**
▶Réunion cours d'anglais Maison des associations

**Dimanche 13 octobre à 15h**
▶Danse Contemporaine «Résidence d'Artistes»
Parc de la Grande Ile *(derrière la mairie)*

**Mardi 15 octobre à 17h**
▶ Kid Famille Gymnase Intercommunal

## NOVEMBRE

**Mardi 12 novembre**
▶Jardin Kiroule *infos page 14*

**Vendredi 29 et samedi 30 novembre**
▶Marché de Noël place Briand

## DECEMBRE

**Dimanche 1er décembre**
▶Marché de Noël place Briand

**Vendredi 6 décembre**
▶Concert M. Pokora à l'Axone*

**Mardi 10 décembre**
▶Jardin Kiroule *infos page 14*

**Mercredi 11 décembre**
▶Repas des Aînés *infos page 14*

**Vendredi 13 décembre**
▶Don du Sang

**Samedi 14 décembre**
▶Kid Cross départemental piste d'athlétisme

**Samedi 14 décembre**
▶Remise des Prix Ecurie Terre Comtoise

**Jusqu'au 31 décembre**
▶Inscriptions affouage

## JANVIER

**Dimanche 5 janvier à 10h**
▶ Assemblée Générale Société de Pêche

**Vendredi 10 janvier à 19h30**
▶voeux du maire - salle des fêtes

**Dimanche 12 janvier**
▶Concert du Nouvel An à l'Axone*

**Samedi 25 janvier**
▶Festi Théâtre

**Samedi 25 janvier**
▶Rando raquettes nocturne - Vosges*

## FEVRIER

**Samedi 1er février à 17h**
▶Assemblée Générale Rev'Evasion - salle des fêtes

**Dimanche 2 février à 17h**
▶Grand Concert du Petit Conservatoire de Gaëtan
salle des fêtes

**Vendredi 7 février**
▶Les Bodins Grandeur Nature au Zenith de Dijon*

**Vendredi 7 février**
▶ Don du Sang

**Samedi 8 février**
▶Festi Théâtre

**Vendredi 14 février à 16h**
▶Assemblée Générale du Don du Sang

**Samedi 15 février**
▶Après-midi Balnéo à Bad Krozingen*

**Samedi 22 février**
▶Festi Théâtre

**Samedi 22 février**
▶Assemblée Générale Ecurie Terre Comtoise

**Dimanche 23 février**
▶Journée raquettes au Grand Ventron - Vosges*

**Samedi 29 février**
▶Festi Théâtre

## MARS

**du 6 au 15 mars**
▶Croisière Caraïbes/Antilles*

**Dimanche 15 mars**
▶Elections municipales

**Samedi 21 mars**
▶Après-midi Balnéo à Badenweiler*

**Dimanche 22 mars**
▶Elections municipales

**Dimanche 29 mars**
▶Déjeuner/spectacle La Gabiotte à Fougerolles*

## AVRIL

**Vendredi 3 avril**
▶Don du sang

**Samedi 11 et dimanche 12 avril**
▶Expo Peintures Comité des Fêtes

**Jeudi 30 avril**
▶Sortie Vosges et Haute-Saône*

* évènements proposés par l'Association «Rev'Evasion»
plus d'infos sur http://revevasion.jimdo.com
03.81.96.82.85 ou 06.32.21.15.09
E-mail: asso.revevasion@gmail.com

**Liste non exhaustive,** *établie sur la base des informations communiquées en mairie à ce jour*

# Infos pratiques

## SERVICES SOCIAUX

**CCAS**
Centre Communal d'Action Sociale
Mairie ☎ 03 81 99 37 80

**CMS Centre Médico-Social**
Assistantes sociales
(service du Conseil Général)
78 rue du Magny ☎ 03 81 92 73 98

**SOLIDARITÉ FEMMES**
Maison des Associations rue de la Velle
Permanences mensuelles sur RDV
☎ 03 84 28 99 09

**IDEFF**
Info Droits Egalité Femmes Familles
Maison des Associations rue de la Velle
Permanences mensuelles sur RDV
☎ 03 81 25 66 69

**MAISON DE RETRAITE**
EHPAD du Dr Gérard
76 rue du Magny
☎ 03 81 96 85 00

**LES MAGNOLIAS**
Résidence pour personnes âgées
74 bis rue du Magny
☎ 03 81 96 31 30

**FNATH**
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés
Maison des Associations rue de la Velle
Permanences 2ème samedi du mois
de 10h à 11h ☎ 09 64 07 25 23

**ORGANISMES LOGEURS**
NEOLIA ☎ 03 81 92 74 57 / 03 81 36 35 70
IDEHA ☎ 03 81 99 27 27

## EMPLOI / FORMATION

**MSAP Maison des services au Public**
Maison des Associations rue de la Velle
Permanences sur RDV
☎ 06 88 97 09 04 / 03 81 86 02 63
lislesurledoubs@msapobjectifemploi.org

**MISSION LOCALE ESPACE JEUNES**
Maison des Associations rue de la Velle
Permanences hebdomadaires sur RDV
☎ 03 81 71 04 00

**TRAVAILLONS ENSEMBLE**
Maison des Associations rue de la Velle
Permanences hebdomadaires sur RDV
☎ 03 81 32 16 61

## ECOLES

**Ecole Maternelle BRIAND**
place Briand ☎ 03 81 92 73 41

**Ecole Maternelle PERDRIZET**
rue des Prés Verts ☎ 03 81 92 74 55

**Ecole Elémentaire CLAVEL**
rue de Tassigny ☎ 03 81 92 70 32

**Ecole Elémentaire BOURLIER**
rue Bourlier ☎ 03 81 92 72 44

**Collège Paul-Elie DUBOIS**
rue Bourlier ☎ 03 81 96 32 69

## SERVICES AUX FAMILLES

**MICRO-CRÈCHE «les mille et une pattes»**
10 rue des Prés Verts ☎ 03 81 91 19 26

**RELAIS PETITE ENFANCE**
23 quai du Canal ☎ 03 81 96 52 21
rpe@cc2vv.fr

**LE JARDIN KIROULE**
Accueil parents/enfants
salle au-dessus de la bibliothèque
Agenda sur www.islesurledoubs.fr
☎ 03 81 99 37 80

**LES FRANCAS**
☎ 07 86 11 71 44
Mairie ☎ 03 81 99 37 80
francas.mairieisd@gmail.com

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**
20 rue Bourlier ☎ 03 81 92 78 32
bibliotheque@islesurledoubs.fr

**CMPP**
**Centre Médico Psycho Pédagogique**
Espace Santé ☎ 03 81 91 95 21
10 rue de Lattre de Tassigny
cmpp.montbeliard@wanadoo.fr

**CAF Caisse d'Allocations Familiales**
Maison des Associations rue de la Velle
Permanences le jeudi de 14h à 16h

## LES ADMINISTRATIONS

**TRÉSOR PUBLIC** 10 rue des Prés Verts
Lundi/mardi/jeudi : 8h30-11h30/13h30-16h
☎ 03 81 92 70 66

**GENDARMERIE** rue des Prés Verts
composez le 17 ou 03 81 92 72 70

**SÉCURITÉ SOCIALE**
Maison des Associations rue de la Velle
le 1er mardi du mois de 9h à 12h

**MSA Mutualité Sociale Agricole**
9 rue Bourlier ☎ 03 84 35 25 25
Lundi sur RDV
et vendredi 9h-12h / 13h-16h30

**CARSAT Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail**
☎ 3960

**CIRAT Centre d'Information et de recrutement de l'Armée de Terre**
☎ 03 84 98 43 88 / cirat-belfort@orange.fr

## GESTION DES DECHETS

**SICTOM**
problème de collecte / de bac
☎ 03 84 20 37 10

**CC2VV**
Facturation / Achat composteur
☎ 03 81 97 84 68

**SYTEVOM Déchèterie**
☎ 03 84 76 93 00
fermé le mardi
de mars à oct. : 9h/12h - 13h30/18h
de nov. à fév. : 9h/12h - 14h/17h

## URGENCES

**MÉDECIN DE GARDE** ☎ 39 66

**PHARMACIE DE GARDE** ☎ 32 37

**CENTRE ANTIPOISON** ☎ 03 88 37 37 37

**AIAVI**
**Association d'Aide aux Victimes d'Infractions**
☎ 03 81 81 70 07 www.aiavi.fr

**VEOLIA**
**INTERVENTION**
**EAU ET ASSAINISSEMENT**
☎ 0 810 000 777 (appel gratuit)

Mairie
place François Mitterrand
25250 L'Isle-sur-le-Doubs
☎ 03 81 99 37 80
mairie@islesurledoubs.fr
fax : 03 81 99 37 89

du lundi au vendredi 8h/12h-13h30/17h30
(16h30 le vendredi)
Fermé le mardi après-midi

**www.islesurledoubs.fr**

Rejoignez-nous !
facebook

**BLOG D'INFORMATIONS sur le programme de revitalisation du bourg-centre**
**https://isd-revitalisation.blogspot.com/**

**►panneaux explicatifs sur la revitalisation dans le hall de la mairie**

Marché hebdomadaire
le vendredi matin
Foire le 3ème lundi du mois
- place Briand -

**Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes**
11 rue de la Fontaine
25340 Pays de Clerval
☎ 03 81 97 85 10
www.cc2vv.fr

conception mairie de L'Isle-sur-le-Doubs - crédit photos D.Delfino, P. Laithier